

Procès-verbal n° 13 de la réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2019

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM M. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP. Vanhaelen, L. Lopez (*secrétaire général*)

Excusé :

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Préparation de l'assemblée générale du 16 mars 2019

1.1. Bilan 2018

1.1.1. Intervention de Monsieur Riquet expert-comptable

Monsieur Riquet, qui est chargé de nous aider à la préparation du bilan, nous fait un exposé très clair qui permet au conseil d'administration de prendre certaines décisions.

1.1.2. Modalités d'approbation du bilan

Le bilan n'étant pas clôturé, le point est reporté.

1.2. Ordre du jour de l'assemblée générale du 16 mars 2019

Les membres du CDA adaptent et approuvent l'ordre du jour proposé.

1.3. Examen des documents de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration mettent la "dernière main" aux documents qui seront expédiés ce vendredi 01/03/2019 et approuvent les documents présentés.

En ce qui concerne, le règlement de la Coupe des jeunes AWBB, le point 4, relatif à la qualification des joueurs (interdiction pour un joueur/joueuse aligné en compétition Basketball Belgium ou Euromillions league de participer aux matches de coupe AWBB) est approuvé à la majorité.

Calendrier 2019-2020 : M. Scherpereel présente le projet de calendrier ainsi que les modifications qu'il y a apportées. La Présidente du Département Championnat précise que cela aura des conséquences sur les possibilités de modification du calendrier des jeunes régionaux.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2019 publié dans la newsletter 786 du 22 février 2019 est approuvé par les membres du conseil d'administration.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 11 février 2019

3.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié par le secrétaire général.

3.2. Courrier adressé au président du CRJ

Le CDA a pris connaissance du courrier du président adressé à Monsieur Alain BUCHET.

4. Compétences administratives du conseil d'administration

4.1. Feuille électronique

La demande, formulée par le président de la commission informatique, d'organiser une réunion rassemblant toutes les instances appelées à gérer la question est approuvée à l'unanimité.

4.2. Hotton – demande de changement de province

Une demande est parvenue au conseil d'administration pour que le club, dont la situation géographique est proche de la province de Namur, soit repris, pour une saison, dans cette province.

Préalablement à la prise de décision, il est important que le club respecte les règles suivantes reprises à l'article PA84

1. Une assemblée générale du club doit être tenue et la décision de mutation doit être acceptée par tous les membres âgés de plus de 15 ans ;
2. La demande du club doit être justifiée au CP de sa province actuelle entre le 1/4 et le 15/5 ;
3. L'accord écrit de la province actuelle ;
4. L'accord écrit de la future province.

Ce n'est qu'à la réception de ces documents que le conseil d'administration prendra sa décision formelle. IL constate que les comités concernés n'ont pas été d'objection (confirmation reçue lors de la réunion du département CP-CDA du 19 février 2019).

4.3. Demande de Marche – équipes mini basket (jusque U12) en province de Namur

Le conseil d'administration est saisi d'une demande du club de Marche qui souhaiterait que ses équipes minibasket (soit jusque U12) puissent rejoindre la province de Namur eu égard aux déplacements trop importants rencontrés cette saison dans la province de Luxembourg.

Les membres du CdA marquent leur accord pour la saison prochaine moyennant la réception de l'accord des deux provinces concernées.

4.4. Demande de dérogation Zoé Dehombreux

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du papa de la joueuse qui souhaite que sa fille qui sera U12 la saison prochaine, puisse rester en U10 dans les rangs de la JS Cuesmes. A l'appui de la demande, certains arguments sont présentés, dont la proximité de la date de naissance (15/12/2009) qui permettrait, à 15 jours près de rester U10, ainsi que le fait qu'il s'agit de sa première année de formation.

Le conseil d'administration parcourt le PC 90 et constate que la demande ne peut être approuvée en vertu de cet article du règlement d'ordre intérieur de l'AWBB. Il signale également que certains clubs dans les alentours pourraient accueillir la joueuse, par exemple BC Mons Capitale qui possède des équipes du niveau U10

Dès lors, la requête ne peut être acceptée.

5. Compétences judiciaires du conseil d'administration

5.1. Démission d'André SIRJACO (P05)

Les membres du CDA ont pris acte de la démission.

Le conseil d'administration remercie André pour les services rendus à l'AWBB pendant de nombreuses années au sein du conseil judiciaire régional.

5.2. Rapport verbal du Conseil judiciaire général du 20 février 2019

Le président informe que le procès-verbal n'a pas encore été publié et le point est reporté à la prochaine réunion.

6. Nouvelles des départements

6.1. Département championnat régional

6.1.1. Programme et cahier des charges des finales croisées

La présidente du département propose le programme des finales croisées AWBB / BVI du 19 mai prochain. Certaines questions sont posées par les membres du CdA et des réponses y sont apportées. Quelques modifications seront apportées au programme, dont le décalage des heures de début des rencontres sur les 2 terrains.

6.1.2. Rencontre 112014

Les membres ont pris connaissance du document présenté par La présidente du département et décident que la rencontre est à rejouer. La motivation est la suivante :

« Attendu que la panne du mini-bus est manifeste,
Attendu que les éléments de preuve apportés sur les modalités de dépannage sont tangibles,
Attendu que la force majeure peut être retenue,
Attendu qu'il s'avère que la remise doit permettre au 2 clubs de pouvoir se départager sur le terrain,

Le conseil d'administration décide que la rencontre est à rejouer. »

6.1.3. Réforme des championnats jeunes régionaux

C. Dupuis et JP Vanhaelen expliquent la réforme qui est la résultante des travaux des membres du groupe de travail.

Suite à l'intervention de clubs (Spirou Charleroi et Liège Atlas athénée de Jupille) qui rencontrent des problèmes d'accès à la nouvelle compétition régionale, que ce soit au niveau de l'effectif (absence de filière complète de jeunes) ou de la structure du statut spécifique de leur club (sport études reconnu par la Communauté française), après une longue discussion, le conseil d'administration, ne partageant pas certaines conclusions du Groupe de Travail », décide, à la majorité, de chercher une solution au problème rencontré.

6.1.4. Tournois qualificatifs

La Présidente annonce que de nombreux clubs venant des 5 provinces ont accepté d'accueillir les Tournois Qualificatifs.

7. Basketball Belgium

7.1. Désignation d'un membre AWBB pour la commission des licences

Une réunion est programmée ce mercredi 27/2. Il est prévu d'établir un planning. L'AWBB a prévu d'organiser une réunion avec les clubs francophones en présence d'un comptable et d'un juriste afin d'aider les clubs avant la remise des dossiers à la commission.

8. Calendrier des activités

- 2 et 3/03/2019 : finales coupes de Liège
- Le 10/3 Finale coupe messieurs à Forest National
- Le 17/3 Finale coupe dames

9. Divers

- M. Collard : fait partie d'un article de presse annonçant la réorganisation du club de Liège Basket

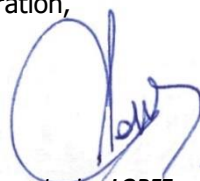
La réunion se termine à 22h52.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 12 mars 2019. Les documents externes sont attendus jusqu'au 7 mars 2019.

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général